

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes.

Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel, ...

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

Un récent contrôle de la cour des comptes définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non-protégé.

La délégation Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de 35 délégués, tous bénévoles** et de 2 salariés.

CHIFFRES CLÉS DANS LE LOIRET DEPUIS 2000

- **247** labels
- **159** souscriptions
- **38 millions d'€** de travaux, soit **1124** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

BOIGNY-SUR-BIONNE est une commune située dans le Département du Loiret (45) en Région Centre-Val de Loire.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Est
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
Tél. 02.38.24.34.21
centreest@fondation-patrimoine.org
www.centre.fondation-patrimoine.org

ASSOCIATION BOIGNY PATRIMOINE ET HISTOIRE

5 rue de Verdun
45760 Boigny-sur-Bionne
boigny.patrimoine.histoire@gmail.com



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE**
CENTRE-VAL DE LOIRE sur **FACEBOOK** !

Ce document a été imprimé
par l'entreprise



Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Association Boigny Patrimoine et Histoire

LOCALISATION

CONTACTS

PARTENAIRES

FONDATION



DU
PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !**

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble

LA VIERGE AUX ROCHERS

(Tableau de l'église de Boigny-sur-Bionne)

par l'association **Boigny Patrimoine et Histoire**

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/59891

Restauration du tableau de la Vierge aux Rochers par l'Association Boigny Patrimoine et Histoire

Cette œuvre d'art, d'une qualité artistique exceptionnelle, occupe le milieu du grand retable et domine le maître autel de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Boigny-sur-Bionne (Loiret). C'est une copie réalisée au début du XVIII^e siècle de l'huile sur bois peinte par Léonard de Vinci vers 1485 pour la Confrérie Franciscaine de l'Immaculée Conception, refusée par celle-ci et acquise vers 1500 par le roi Louis XII pour son palais du Louvre, où elle est exposée aujourd'hui au 1^{er} étage du musée.

Ce chef-d'œuvre de Léonard de Vinci marque un tournant décisif dans sa carrière puisqu'il y expérimente son procédé du sfumato, qui atteindra la perfection sur la Joconde. Cette technique picturale, par une succession de glacis extrêmement fins, produit une texture lisse et transparente. Elle donne une impression de volume un peu vaporeuse, quasi évanescente, autour des visages et des contours.



L'association BOIGNY PATRIMOINE ET HISTOIRE a proposé de contribuer à rechercher les moyens financiers nécessaires à la restauration de la toile et du retable qui la met en valeur.

Des devis ont été demandés à des entreprises compétentes validées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Bien que la Vierge aux Rochers ne soit, à ce jour, ni classée ni inscrite à l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la France, il nous a paru indispensable de ne rien mettre en œuvre sans l'accord favorable de la D.R.A.C. Centre – Val de Loire.

Des subventions ont été sollicitées de différents organismes. Le Crédit Agricole en fait partie, ainsi que l'Évêché et l'Ordre militaire et hospitalier des Chevaliers de Saint-Lazare, dont notre association a retracé dans un de ses Cahiers du Patrimoine le rôle important qu'il a joué dans la vie de Boigny du XII^e au XVIII^e siècle.

Cette toile est un élément important du patrimoine historique, culturel et artistique de Boigny-sur-Bionne. C'est à ce titre que notre association et de nombreuses personnes de bonne volonté consacrent beaucoup d'énergie pour trouver les fonds nécessaires à sa restauration. Cette restauration permettra de renforcer le lien social dans le village et le sentiment d'appartenance à une communauté fière de la richesse de son histoire. Tout comme, il y a vingt ans déjà, l'association avait été créée pour contribuer à la restauration du pigeonnier du château de la commanderie, qui s'était effondré... Parallèlement, une augmentation du tourisme (avec ses retombées économiques pour les commerçants) peut être espérée. Chaque année, des groupes demandent déjà à notre association de visiter l'église et le pigeonnier.

E. Hubert, présidente et R. Sobrero, secrétaire de l'association

Montant des travaux 13 943 €

Objectif de collecte 9 400 €

BON DE SOUSCRIPTION



Oui, je fais un don de € pour aider à la restauration du tableau de la Vierge aux Rochers de l'église de Boigny-sur-Bionne (par l'association Boigny Patrimoine et Histoire)

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si cette celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées :

VOTRE NOM :

VOTRE ADRESSE :

@ :

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail *

• **Paiement en espèces** : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Vierge aux Rochers de Boigny-sur-Bionne** ». *Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

• **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet **www.fondation-patrimoine.org/59891**

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu ou sur la fortune immobilière ou sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine,
25 avenue de la Libération,
45000 Orléans

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction.